





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be Nr 4547

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport: 2.3/.4602.29/02					
Concerne : △ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique		1-1-	n		
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :		TRITO E	<u></u>		
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :					
Personne sur place :	14				
Adresse de la visite : Muse du chafeau X MHS.	ALT,	54/1-	le cipe		
Date de visite : 2.5/.92/ Date d'émission : 2.5/.02/ Références cl	ent :	<i>er'</i>			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 🗗 271 b	is 🛘 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :	- 11				
Tension d'utilisation : Protection générale du branche	ment :	Α	. 1/		
	mbre de circ	uits terminau	x: 4/		
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	7				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou		
		ordre	dérog.		
Correspondances des schémas à l'installation		X			
Etat du matériel électrique installé	X				
Mesures de protection contre les contacts directs		X			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	r		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la					
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		-ava		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	(X)	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre : P.A		X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individ	uel de l'agen	SOCOTEC B	ELGIUM asbl.		
Manquements / Notes :					
Leve HUNEXE.					
			*******		
Conclusion:					
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain.	contrôle néri	ndiaue est è e	offectuer 2		
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité du au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
vente.					
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					

.E273(fr)/0215 - V8

Nom et visa du demandeur pour réception :

**JEFARO** Domenico

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

SOCOTEC





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0271 23/16 02 29/02

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
<ul> <li>☐ Absence de réseau général de terre.</li></ul>
terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : dans l'App un per pertant.
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
☐ Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.
Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).
☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants:    Horeige de plan electrope de l'in s'allahon    Al I Bill de 30014 of a est per en tele de ligne    A feconde pan aux du coffet en trée au  Compteur, I sur des prise de comant, mon  fourniles de broche de Terre, il est interdit de  Croncher des afforci le de Classe I.







PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr /5/9

Nr 4340					
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport: 22/16.02.29/03.					
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :		11-			
Type d'habitation : ☐ maison ☒ appartement ☐ autres : . ∠	16AK	Hoo E			
Demandeur: Ce KTI COLCEN - SCRA, WE	**********				
	NO.				
Adresse de la visite: Hune chateau MASCANT	54/2 -	Vane "	le car		
Data do vicito: 20/21/// Data d'émission: 29/21/// Références	dient NO				
Adresse de la visite :	hio 🗖 279				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	DIS 🔲 270				
Description de l'installation visitée :					
	ement · 20	Δ			
Tension d'utilisation :	ombre de circ	ruits terminal	IX: 5		
☑3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : r  Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ionible de circ	uits terriiriat	. <u> </u>		
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou		
Description	Enorare	ordre	dérog.		
Output de la continue à l'installation		ordre	uerog.		
Correspondances des schémas à l'installation					
Etat du matériel électrique installé	X				
Mesures de protection contre les contacts directs		1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		1/			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels					
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	9				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	`		X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	V				
Résistance de dispersion de la prise de terre :2Ω Λ	1	V			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indiv	iduel de l'agen	t SOCOTEC E	ELGIUM asbl		
Manquements / Notes :					
Ver ANN exe					
11.0					
100-1110-1-1110-1-1110-1-1110-1-1110-1-11-1			*********		
Conclusion:	11 12 11 1 1 1 1				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le proshair	r contrôle péri	odique est a	effectuer		
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	9.100 9.90	2 10 2 2 3	13		
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complén	nentaire est à	ı		
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18	mois apres s	ignature de l'	acte de		
vente.					
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exar	nen complem	entaire est a	executer		
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
1.70° 1.00°	a du demandeu	r pour réception	n:		
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,					
// CHEENRO			effectuer acte de exécuter n:		
CUFFAILO					
Domenico					





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION 0272 23/160229/ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☑Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 📈 Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants: em peu paton Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants : ☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). ☐ Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. ☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : ☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : 🖾 La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Collection ☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants: Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants nexe BT01(fr)/0609-V1